

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE JEUDI 15 FÉVRIER 2018 À 14 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Yves Martin	Conseiller no. 1
	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4
	M. Frédérick Lee	Secrétaire-trésorier

Constat de la signification de l'avis

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 14 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 18-02-032

Adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Point 3. Résolution # 18-02-033

Projet d'énergie renouvelable visant à limiter la dépendance aux hydrocarbures de la municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité et la communauté Innue d'Ekuanitshit œuvrent conjointement, dans une optique de développement durable visant à assurer le futur économique et écologique de l'île d'Anticosti, à doter l'île d'un statut de site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et que le gouvernement du Québec a formellement appuyé la démarche d'inscription le 25 janvier 2017 et que le Canada a ajouté officiellement Anticosti sur sa liste indicative le 20 décembre 2017;

ATTENDU QUE la politique énergétique 2016-2030 du gouvernement du Québec vise à opérer une transition énergétique privilégiant une économie faible en carbone et a établi comme objectifs de réduire de 40% la quantité de produits pétroliers consommés, d'augmenter de 25% la production d'énergie renouvelable ainsi que d'augmenter de 50% la production de bioénergie;

ATTENDU QUE l'île d'Anticosti constitue un des réseaux isolés exploités par Hydro-Québec Distribution et qu'il dépend, pour la production d'électricité, de la combustion d'hydrocarbures créant ainsi de fortes émissions de gaz à effet de serre en plus de poser un risque environnemental difficile à gérer;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a émis le souhait de fermer la centrale thermique de l'île dès 2020 pour la remplacer par des sources renouvelables d'approvisionnement énergétique.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, pour des raisons de développement économique, cherche à arrimer de façon durable la collecte de bois faite sur l'île aux objectifs de gestion de l'habitat du chevreuil;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est favorable à l'implantation d'un projet de production d'énergie à la biomasse forestière sur son territoire pour des raisons de développement économique et de création d'emploi et qu'elle est favorable au dépôt de demandes de subventions pour financer les études nécessaires à un tel projet (le "**Projet**");

ATTENDU QUE Kruger Énergie souhaite développer, construire et opérer un projet d'énergie renouvelable en milieu autonome en partenariat avec les communautés locales et que l'entreprise possède une solide et longue expérience dans le domaine puisqu'elle exploite deux centrales de cogénération à la biomasse rattachées à ses actifs industriels;

ATTENDU QUE Kruger Énergie s'engage à prendre en charge les activités de pré-développement du Projet nécessaires au dépôt éventuel d'une demande de subvention par la Municipalité si le projet semble viable économiquement et respecte les objectifs de développement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti appuie le développement du Projet si les études préliminaires menées par Kruger Énergie devaient démontrer que le Projet s'intègre harmonieusement dans les orientations de développement de la Municipalité;

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti confie, pour une période de six (6) mois, à partir de la date de cette résolution, l'exclusivité à Kruger Énergie sur les activités de développement du Projet avec pour objectif que Kruger Énergie évalue la viabilité du Projet et, le cas échéant, assemble le matériel nécessaire au dépôt d'une demande de subventions visant à financer les activités de développement ultérieures;

QUE la Municipalité s'engage à appuyer le Kruger Énergie lors du dépôt des demandes de subventions si les études préliminaires menées par le Kruger Énergie devaient démontrer que le Projet s'intègre harmonieusement dans les orientations de développement de la Municipalité;

QUE M. Frédérick Lee, directeur général, soit autorisé à contresigner, pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et à faire ce qu'il jugera utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Point 4. Résolution # 18-02-034

Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour un approvisionnement en bois et matière ligneuse dans le projet de biomasse forestière

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et la communauté Innue d'Ekuanitshit œuvrent conjointement, dans une optique de développement durable visant à assurer le futur économique et écologique de l'île d'Anticosti;

ATTENDU QUE Kruger Énergie travaille à l'implantation d'un projet de production d'énergie à la biomasse forestière afin de répondre aux exigences de la politique énergétique 2016-2030 du gouvernement du Québec visant à opérer une transition énergétique privilégiant une économie faible en carbone et qu'Hydro Québec a établi comme objectifs de réduire de 40% la quantité de produits pétroliers consommés, d'augmenter de 25% la production d'énergie renouvelable ainsi que d'augmenter de 50% la production de bioénergie;

ATTENDU QUE l'approvisionnement doit être confirmé afin que le projet ait de l'avant;

ATTENDU QUE la matière ligneuse visée par cet approvisionnement pourrait provenir de bois de chablis et de bois attaqué par les insectes;

ATTENDU QUE l'approvisionnement doit être en accord avec le plan d'aménagement faunique de l'île d'Anticosti et mettre en valeur des parcelles de terre qui seront éventuellement utilisées pour la reforestation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs un approvisionnement en bois et matière ligneuse de 60 000 m³ dans le projet de biomasse forestière à être développé sur l'île d'Anticosti;

QUE cet approvisionnement soit pour une durée de 25 ans.

Point 5. Résolution # 18-02-035

Réinsertion de M. Jean-François Auclair à titre de pompier volontaire

ATTENDU QUE M. Jean-François Auclair a quitté le service incendie de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti en 2016 pour des raisons personnelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti cherche à combler des postes dans son service incendie;

ATTENDU QUE M. Auclair à exprimer son désir de réintégrer le service incendie à titre de simple pompier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accepte d'emblée le retour de M. Jean-François Auclair dans le service incendie de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Point 6.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Personne n'est présent.

Point 7. Résolution # 18-02-036

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 14 h 10.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

John Pineault
Maire

Frédéric Lee
Secrétaire-trésorier

Yves Martin
Conseiller no. 1

Michel Charlebois
Conseiller no. 2

Shawna Doucet
Conseillère no. 3

Hélène Boulanger
Conseillère no. 4